

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 26/09/2023

DECISION N° 20230926_B_081

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET,

Était excusé : Emmanuel SALGADO,

Étaient Absents : Patrick Bruno MARCON, Nathalie JOLIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique

Objet : Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont : Signature du renouvellement de
la convention d'occupation précaire (bail) à passer avec l'entreprise GEOA

Le Bureau,

N° 20230926_B_081

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail) à
l'hôtel d'entreprises de St Just Malmont à passer avec l'entreprise GEOA,
dont le siège est Impasse de l'Eglise 07570 LABATIE D'ANDAURE, aux
conditions suivantes :
 - Module : 6 de 89,86 m²
 - Durée : 35 mois
 - Loyer chargé HT: 714,15 € HT
 - Charges mensuelles HT : 268,82 € HT
 - Prise d'effet : 02 novembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2025 inclus
(Loyer et charges révisables chaque année selon l'indice des Loyers des
Activités Tertiaires (ILAT).
- et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Annule et remplace la décision n°20221108_B_113 du bureau
communautaire du 08 novembre 2022

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 26 septembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20230926-20230926_B_081-AU
Reçu le 03/10/2023